

GRAND BESANÇON METROPOLE : UN PLUI POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE

Vous vous demandez quelles sont les règles de construction ou d'aménagement de votre terrain ? Où construire votre maison, installer un abri de jardin ou une piscine ? Quelle est la hauteur maximale pour votre clôture ? Quels espaces naturels et agricoles vont être préservés ? Où vont s'implanter les activités et services ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Besançon Métropole en cours d'élaboration répondra à toutes ces questions et à bien d'autres qui concernent votre vie quotidienne. Ce document unique remplacera les documents d'urbanisme actuels des 68 communes (carte communale, POS, PLU), en harmonisant les règles de construction, de réhabilitation et d'aménagement tout en considérant les spécificités locales.

Préserver et Développer

La diminution de l'artificialisation des sols représente aujourd'hui un enjeu majeur pour préserver la qualité des terres et la biodiversité, prévenir les risques naturels (notamment les inondations) ou encore pour limiter le réchauffement climatique.

Le PLUi a donc pour objectif de trouver un équilibre entre le développement du territoire et la préservation des espaces naturels. Il veille à atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, en conformité avec la loi Climat et Résilience de 2021.

Vous informer et contribuer

Votre avis compte ! Des registres de concertation sont accessibles dans chaque mairie et au siège de GBM, ainsi que sur internet www.registre-dematerialise.fr/5111/. Une adresse électronique est également dédiée au projet : plui@grandbesancon.fr

Des réunions publiques sont prévues à l'automne 2024 pour évoquer le zonage et le règlement, avant l'enquête publique prévue pour 2025 : restez informés !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet plui.grandbesancon.fr